



FORMATION EN ALTERNANCE

POUR LES ERGOTHÉRAPEUTES



Domaine 1

Elle permet la construction des 6 compétences requises pour l'exercice du métier d'ostéopathe (BO Santé n°2014/11 du 15 décembre 2014):

- évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- réaliser une intervention ostéopathique
- conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique
- analyser sa pratique professionnelle et utiliser des bases de données actualisées
- gérer un cabinet

La formation présente **7 domaines d'enseignement** constitués d'unités d'enseignement (UE) et de la réalisation d'un Travail d'Études et de Recherche (TER) soutenu oralement en fin de formation (BO Santé n°2014/11 du 15 décembre 2014).

À noter que certains cours des domaines 1 et 2 sont réalisés en FOAD (elearning). Les contenus et volumes horaires présentés ci-dessous concernent les ergothérapeutes DE exclusivement :

Sciences Fondamentales - 318 heures

- UE 1-1 : Biologie cellulaire, biologie moléculaire, biochimie
- UE 1-2 : Hématologie, Immunologie
- UE 1-3 : Histologie, embryologie, génétique
- UE 1-4 : Biophysique et biomécanique
- UE 1-6 : Anatomie et physiologie du système nerveux
- UE 1-7 : Anatomie et physiologie du système musculo-squelettique
- UE 1-8 : Anatomie et physiologie du système cardio-vasculaire et respiratoire

Domaine 2

Sémiologie des altérations de l'état de santé - 210 heures

- UE 2-2: Examens paracliniques
- UE 2-3: Infectiologie
- UE 2-5 : Sémiologie des affections du système musculo-squelettique
- UE 2-6 : Sémiologie des affections du système cardio-vasculaire et respiratoire
- UE 2-9 : Sémiologie des affections du système tégumentaire et sensoriel
- UE 2-12 : Sémiologie des affections pédiatriques
- UE 2-14 : Sémiologie des affections du sportif
- UE 2-15 : La douleur
- UE 2-16 : Diététique et nutrition

Domaine 3

Sciences Humaines, Sciences Sociales, Gestion et Droit - 16 heures

• UE 3-4 : Législation

Journaine 4

Ostéopathie: Fondements et Modèles - 120 heures

- UE 4-1 : Les modèles conceptuels de l'ostéopathie
- UE 4-2 : Les fondements des diagnostics et traitements ostéopathiques
- UE 4-3 : Le raisonnement et la démarche clinique ostéopathique

Pratique ostéopathique - 933 heures

- UE 5-1: Anatomie palpatoire
- UE 5-2 : Palpation ostéopathique
- UE 5-3: Méthodes et moyens du diagnostic d'opportunité
- UE 5-4: Mise en oeuvre des moyens de diagnostic et de traitements
- UE 5-5: Apprentissage des moyens de diagnostic, des traitements ostéopathiques et des techniques appropriées - Région appendiculaire inférieure
- UE 5-6 : Idem Région lombo-pelvi-abdominable
- UE 5-7: Idem Région thoraco-scapulaire
- UE 5-8 : Idem Région appendiculaire supérieure
- UE 5-9 : Idem Région cervico-céphalique
- UE 5-11 : Diagnostic d'opportunité Conduite à tenir en consultation

Jonaine 6 Jonaine 7

Méthodes et Outils de travail - 12 heures

• UE 6-2 : Méthodologies de recherche documentaire et d'analyse d'articles

Développement des compétences de l'ostéopathe - 110 heures

- UE 7-1 : Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique
- UE 7-2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique
- UE 7-3: Réaliser une intervention ostéopathique et conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique







Travail d'Études et de Recherche - Guidance - 12 heures Formation pratique clinique: 700 heures pour les ergothérapeutes

Dans le cadre de la clinique interne, le processus d'apprentissage clinique se déroule sur 4 années de formation avec un encadrement rigoureux, rapproché et individualisé, réalisé par des praticiens tuteurs, enseignants ostéopathes à l'IFSO Rennes. Il respecte la progression suivante :

- L'observation permet de découvrir les activités de l'ostéopathe et les différents aspects du métier; elle se réalise pour la plupart du temps en stage externe mais également lors de la clinique interne pour découvrir les procédures et le fonctionnement de la clinique interne et découvrir la démarche ostéopathique.
- Les apprentissages progressifs se déroulent uniquement dans la clinique interne sous la responsabilité de l'enseignant ostéopathe "responsable des cliniques" et des tuteurs. Ils se déroulent essentiellement en 2ème année et début de 3ème année. Les étudiants sont mis en situation de soin partielle et contrôlée.
- L'observation et les apprentissages progressifs représentent 400 heures pour les ergothérapeutes.
- La mise en responsabilité commence dès la fin de la 3ème année et se déroule essentiellement en 4ème année. Chaque étudiant doit avoir réalisé au minimum 100 consultations en responsabilité dans la clinique interne et 50 autres consultations en responsabilité sont effectuées sur des lieux externalisés.